



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La directrice générale

Bruxelles, le  
MARE (2021)

M. Jean-François Seguin  
Président de l'Association pour la  
promotion des ports de Granville  
30 route de Pignochet  
50530 Saint-Jean-le-Thomas  
FRANCE

Monsieur,

Je tiens à vous remercier vivement pour votre lettre du 26 janvier 2021 adressée au commissaire Sinkevičius. Votre lettre a retenu toute son attention et il m'a demandé de vous répondre en son nom.

La situation des ports et des pêcheurs, femmes et hommes, de Granville est un sujet de préoccupation majeure pour la Commission. Depuis les derniers jours de 2020, lorsque le nouvel accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni (ACC) a été conclu, nous avons travaillé sans relâche pour éviter les perturbations des activités de pêche. La semaine dernière, le commissaire Sinkevičius est parvenu à un accord avec le sénateur Gorst, ministre des relations extérieures de Jersey, afin de permettre aux pêcheurs détenteurs d'un permis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'accéder aux eaux de Jersey jusqu'au 30 avril 2021 à titre transitoire. Cet accord a désormais été mis en œuvre et la liste des navires auxquels un accès temporaire est accordé est à présent disponible sur le site web SIA (Single Issuing Authority du Royaume-Uni). Dans l'intervalle, nous continuons à œuvrer à la mise en place d'arrangements permanents dans les plus brefs délais et dans le respect des exigences de l'ACC.

Je pense que la participation étroite de toutes les parties concernées est et restera essentielle à la réussite du partenariat avec le Royaume-Uni. La protection du bien-être et de la prospérité des pêcheurs et de leurs communautés reste notre objectif.

J'espère que mes réponses vous auront éclairé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA